

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 07 avril 2022

Date de la convocation
01.04.2022

Date d'affichage
01.04.2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER
Marie, M. CONVERSY Éric, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme REVEL Béatrice,
Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

M. BOUVET Jérémie qui donne pouvoir à M. CONVERSY Éric
M POLONIA Alexi, excusé
Mme LENOIR-DÉNARIÉ Karine qui donne pouvoir à Mme REVEL Béatrice

A été nommée secrétaire de séance : Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette

Délibération n° 2022.020

Objet de la délibération

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE
TOURISME**

Considérant le projet de budget primitif 2022 pour le budget annexe Tourisme, joint en annexe, scindé en deux sections équilibrées en recettes et en dépenses, avec une section de fonctionnement et en une section d'investissement ;

Considérant la présentation du budget primitif 2022 du budget annexe Tourisme, par M. l'Adjoint chargé des finances et de l'administration générale ;

Considérant la note brève et synthétique qui accompagne les documents budgétaires, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, laquelle retrace les informations financières essentielles du budget primitif 2022.

Vu l'avis de la commission AFRAC du 17 mars 2022 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe Tourisme de l'exercice 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

		Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde d'exécution
CREDITS OUVERTS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	75 618,84	74 142,00	-1 476,84
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 476,84	1 476,84
RESTES A REALISER N-1	Section de fonctionnement			
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	75 618,84	75 618,84	0,00
CREDITS OUVERTS DE L'EXERCICE	Section d'investissement	1 226,00	1 226,00	0,00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	11 029,95	11 029,95	0,00
RESTES A REALISER N-1	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	12 255,95	12 255,95	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	75 618,84	75 618,84	0,00
	Section d'investissement	12 255,95	12 255,95	0,00
	TOTAL CUMULE	87 874,79	87 874,79	0,00

- **CHARGE M.** le Maire de l'exécution du budget sur ces bases.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS AVEC 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (MME LENOIR-DÉNARIÉ Karine)

Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.